



com&click



com&click

agence de conseil et d'acquisition digitale

**Conditions
Générales d’Affiliation
23.01.2019**



Sommaire

Contenu	Page
1. Identification des parties	3
2. Préambule	3
3. Conditions préalables d'accès à l'offre AFFILIE	3
4. Relations avec les annonceurs	4
5. Non sollicitation	6
6. Conditions de rémunération	7
7. Facturation	7
8. Défaillance de l'annonceur	8
9. Confidentialité	8
10. Durée, résiliation	8
11. Propriété intellectuelle	9
12. Responsabilités	9
13. Dispositions diverses	10
14. Litiges	10



1. Identification des parties :

Le présent contrat est établi entre : La société COM AND CLICK, SARL au capital de 10 000 Euros, immatriculée au RCS de ANGERS sous le numéro 794 464 552, domiciliée 14 rue Michael Faraday 49070 BEAUCOUZE, représentée par Madame GENEVAIS Laura, Gérante, ci- après désignée "**COM AND CLICK**" d'une part,

Et la société / l'association / le particulier mentionné dans le formulaire d'inscription, et ce sous réserve de l'acceptation de sa candidature par COM AND CLICK dans les conditions visées ci-après, ci-après désigné "**l'AFFILIE**" D'autre part.

2. Préambule :

COM AND CLICK a créé, développé, mis en place et exploite une offre de services de gestion de campagnes d'affiliation basée sur un logiciel disponible sur Internet à l'adresse URL <http://www.comandclick.com>. COM AND CLICK propose aux affiliés l'accès aux campagnes d'affiliation définies par les annonceurs et mis en ligne sur la plate-forme COM AND CLICK d'une part et, dans ce cadre, offre aux affiliés, membres de son réseau, la prise en charge du recouvrement des commissions qui leur sont dues par les annonceurs en échange de la mise en place des liens hypertextes des annonceurs sur le site des affiliés (DISPLAY) ou par le biais d'emailing d'acquisition routés par les affiliés (EMAILING).

3. Conditions préalables d'accès à l'offre AFFILIE de COM AND CLICK :

Modalités de participation : Pour devenir membre du réseau d'affiliés de COM AND CLICK, le propriétaire d'un site Internet doit remplir au préalable le formulaire d'inscription disponible en ligne et nous retourner signé, le document de mise en conformité CNIL qui lui aura été transmis. La validation électronique des présentes Conditions générales, puis du formulaire d'inscription, entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et la reconnaissance par l'AFFILIE que sa signature électronique constitue la preuve de son acceptation.

Conditions d'acceptation : Tout particulier, société ou Association, français ou étranger, propriétaire d'un site Internet destiné au public peut poser sa candidature à l'adhésion à l'offre COM AND CLICK. Toutefois, COM AND CLICK se réserve le droit de rejeter, de façon discrétionnaire, toute demande d'adhésion, et ce sans avoir à justifier de cette décision. Il s'agira, notamment, des sites :

- dont le contenu porterait atteinte à l'image et à la réputation de COM AND CLICK ou des ANNONCEURS ou simplement incompatibles avec leur politique commerciale ;
- seraient non conformes aux lois et règlements en vigueur et aux droits des tiers ;
- dont la forme juridique, le responsable juridique et les adresses postale et électronique ne seraient pas clairement identifiés.



Les candidats qui demandent l'affiliation de sites à accès protégé ou limité (mots de passe etc.) doivent donner à COM AND CLICK les moyens de s'assurer que leur contenu éditorial est conforme à la loi et aux conditions ci-dessus. Toute modification significative du contenu du site de l'Affilié sera signalée à COM AND CLICK dans les 48 heures à partir de la modification.

COM AND CLICK est seule décisionnaire des sites qu'elle retient pour le présent Contrat et des sites dont elle rejette la candidature, sans recours possible ni indemnités de quelque nature que ce soit.

COM AND CLICK adressera à chacun des candidats, par courrier postal ou électronique, sa réponse.

Il est précisé que le présent Contrat n'entrera en vigueur qu'à compter de l'envoi par COM AND CLICK d'un courrier électronique d'acceptation de la candidature du site affilié.

Le propriétaire du site Internet retenu déclare et garantit COM AND CLICK à ce titre qu'il a procédé ou qu'il procédera, à ses frais et sous sa seule responsabilité, à l'ensemble des démarches administratives le concernant (y compris auprès des services fiscaux) qui pourraient être nécessaires du fait de la conclusion des présentes.

L'admission de l'Affilié entraîne son inscription sur la liste de diffusion des newsletters de COM AND CLICK informant notamment les Affiliés des nouvelles campagnes.

En outre, il est précisé qu'il appartient à l'AFFILIE de s'assurer, à ses frais et sous sa seule responsabilité, auprès de son hébergeur qu'il dispose du droit de créer des liens avec un site marchand et d'avoir ainsi des relations commerciales. L'AFFILIE garantit COM AND CLICK contre tout recours dirigé contre cette dernière à ce titre.

Par ailleurs, le Partenaire déclare et garantit COM AND CLICK à ce titre qu'il détient sur les textes et/ou iconographies apposées sur les pages de son site l'ensemble des droits nécessaires à leur diffusion sur Internet, et ce de telle façon à ce que COM AND CLICK ne soit en aucune façon recherchée à ce titre par quelque tiers que ce soit.

4. Relations annonceurs :

Une fois que la candidature de l'AFFILIE a été acceptée par COM AND CLICK, l'AFFILIE appartient au réseau d'affiliés de COM AND CLICK. L'AFFILIE peut dès lors participer aux campagnes d'affiliation mise en ligne sur la plate-forme COM AND CLICK.

L'AFFILIE dispose de la possibilité de consulter sur le site de COM AND CLICK les différentes campagnes d'affiliation proposés et leurs caractéristiques, et décide en toute liberté d'y adhérer ou pas.

Il est formellement rappelé, ce que l'AFFILIE reconnaît, que COM AND CLICK n'intervient en aucune manière dans les relations entre l'AFFILIE et les annonceurs, la définition, la mise en ligne et le fonctionnement des campagnes d'affiliation des annonceurs, ainsi que les éventuelles modifications ou interruptions, restant de l'entière responsabilité de ces derniers, sous réserve de ce qui est dit au paragraphe 5 " Recouvrement " ci-dessous.



En particulier, les modes de rémunération (au CPM, CLIC, DOUBLE CLIC, Formulaire, Vente) ainsi que leur montant sont définis uniquement par l'annonceur dans sa ou ses campagnes d'affiliation, ces modalités pouvant par ailleurs changer à tout moment, sur décision de l'annonceur.

L'AFFILIE est informé du fait que COM AND CLICK pourra classer son site dans l'une des catégories de son réseau, et que COM AND CLICK se réserve le droit de n'informer de la mise en ligne d'une campagne d'affiliation de l'un des annonceurs que les sites affiliés appartenant à telle ou telle catégorie, selon ce qui aura été décidé par l'annonceur ou par l'accord entre ce dernier et COM AND CLICK.

4.1 Emailing :

Sauf autorisation expresse de l'annonceur il est formellement interdit à l'Affilié de faire la promotion du site de l'annonceur par e-mailing autrement qu'avec les visuels mis à disposition par l'annonceur.

Dans le cadre de tout emailing, si cet Outil Promotionnel est autorisé, l'Affilié s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- L'Affilié s'engage à respecter la réglementation applicable à la prospection commerciale, notamment les dispositions de l'article L. 34-5 du Code des postes et des communications électroniques, l'article 21.2 du RGPD et la réglementation européenne relative aux communications électroniques.
- Tout destinataire doit pouvoir se désinscrire simplement de la base à laquelle il s'est inscrit par l'intermédiaire d'un lien de désabonnement clairement accessible dans l'email. Le lien et la désinscription doivent fonctionner correctement.
- L'Affilié s'engage à respecter les conditions d'envoi de courriers électroniques définies par l'Annonceur
- La base doit être dédoublonnée. C'est-à-dire qu'un destinataire ne peut se retrouver qu'une seule fois dans la base et ne saurait en aucun cas recevoir plus d'une fois le même email publicitaire au cours d'un même envoi.
- Tout envoi doit être précédé d'une validation par COM AND CLICK qui porte sur l'objet et le corps de l'email.

Dans le cadre d'une campagne rémunérée au lead (au formulaire), l'Affilié s'engage à respecter les caractéristiques de la campagne (notamment les critères de sélection des destinataires qui peuvent être demandés par l'Annonceur) et le volume qui lui a été attribué avec une marge de +/- 10%.

Toute campagne de mailing peut être interrompue ou arrêtée par COM AND CLICK, notamment en cas de demande de l'Annonceur.

L'Affilié s'engage aussi à respecter les dates d'envoi qui ont été déterminées avec lui.



Pour toutes les campagnes au lead, seul un formulaire valide peut donner lieu à rémunération. Un formulaire est considéré valide si l'ensemble des coordonnées du prospect (adresse mail, numéro de téléphone existant, adresse physique vérifiable par annuaire) est exact.

De la même manière, il est possible qu'un annonceur autorise dans le cadre de sa campagne d'affiliation le clic de validation encore appelé clic forcé, ou clic incentivé.

Pour pouvoir pratiquer ce type de clic, l'AFFILIE devra être inscrit dans la catégorie loteries, pour se faire il demandera à COM AND CLICK de l'y inscrire. Si le changement de catégorie est accepté par COM AND CLICK, l'AFFILIE pourra, quand l'annonceur l'y autorise, pratiquer ce type de clic.

Par ailleurs, les affiliés membres du réseau COM AND CLICK, ou certains d'entre eux, pourront être destinataires de campagnes de promotion ponctuelles réalisées par COM AND CLICK pour le compte d'annonceurs, campagnes au titre desquelles les affiliés percevront une rémunération spécifique au clic, au CPM ou au formulaire, selon ce qui aura été décidé par l'annonceur ; si le candidat à l'adhésion au réseau d'affiliés de COM AND CLICK souhaite ne pas bénéficier de telles campagnes, il doit le mentionner dans la rubrique appropriée du formulaire d'adhésion.

A défaut d'avoir mentionné son refus lors de l'adhésion ou ultérieurement, l'affilié est considéré comme ayant accepté d'être destinataire de telles campagnes.

En cas de non-respect d'une des conditions ci-dessus, l'Affilié s'expose à des sanctions comme la non rémunération voire la résiliation de son compte Affilié.

5. Non sollicitation :

L'Affilié s'interdit de solliciter un Annonceur avec lequel il a été mis en contact par COM AND CLICK pour lui proposer de réaliser toute prestation, publicité ou promotion à son profit, et ce pendant tout le temps durant lequel l'Affilié participe à des campagnes d'affiliation présentées par COM AND CLICK puis pendant **une durée de 12 mois** suivant la date à laquelle l'Affilié a cessé de participer à des campagnes de cet Annonceur avec COM AND CLICK.

En cas d'infraction à cet engagement, l'Affilié sera redevable d'une pénalité égale au montant des commissions versées par COM AND CLICK au titre des campagnes de l'Annonceur considéré au cours des **12 mois précédant** le dernier versement de commissions pour le compte de cet annonceur.

Le montant de la pénalité pourra être retenu sur toute somme due par COM AND CLICK à l'Affilié.

Par ailleurs, pendant tout le temps durant lequel l'Affilié participe à des campagnes présentées par COM AND CLICK, si un Affilié est sollicité par un Annonceur client de COM AND CLICK, l'Affilié s'engage à prévenir COM AND CLICK et dans le cas de proposition commerciale faite à l'Annonceur, à avoir proposé à COM AND CLICK des conditions tarifaires au moins équivalentes à celles proposées à l'Annonceur.

L'Affilié doit systématiquement prévenir COM AND CLICK des contacts et événements avec les Annonceurs COM AND CLICK. Si l'Affilié réalise des prestations de publicité ou promotion au profit d'un Annonceur avec lequel il a été mis en contact par COM AND CLICK, sans respecter les engagements

résultants de l'alinéa précédent, l'Affilié sera redevable d'une pénalité égale au montant des commissions versées par COM AND CLICK au titre des campagnes de l'Annonceur considéré au cours des **12 mois précédant** le dernier versement de commissions pour le compte de cet Annonceur. Le montant de la pénalité pourra être retenu sur toute somme due par COM AND CLICK à l'Affilié.

6. Conditions de rémunération :

L'AFFILIE est rémunéré dans les conditions fixées dans la ou les campagnes d'affiliation des annonceurs auxquels il choisit d'adhérer. Le type de rémunération (au clic, au double clic, au CPM, au formulaire ou à la vente) ainsi que son montant sont déterminés par l'annonceur pour chacun de ses campagnes d'affiliation.

Afin d'éviter à l'AFFILIE d'avoir à s'occuper du recouvrement des commissions qui lui sont dues par les différents annonceurs aux campagnes d'affiliation desquels il participe, COM AND CLICK prend en charge, en son nom mais pour le compte de l'AFFILIE, le recouvrement de ces commissions, ce que ce dernier reconnaît et accepte expressément.

A cette fin, le logiciel de COM AND CLICK enregistrera chacune des opérations (visite, formulaire, achat) effectuées auprès de l'annonceur par un visiteur du site de l'AFFILIE, et calculera le montant des commissions dues en conséquence à l'AFFILIE par l'annonceur.

L'inscription de l'AFFILIE au réseau COM AND CLICK et l'acceptation des présentes conditions générales qui en découle valent reconnaissance expresse par l'AFFILIE que les enregistrements effectués par le logiciel de COM AND CLICK et visés à l'alinéa précédent seront le seul mode de preuve admis entre les parties, et feront en conséquence foi pour le calcul des commissions dues à l'AFFILIE.

Les enregistrements visés ci-dessus sont tenus à la disposition permanente de l'AFFILIE sur le site de COM AND CLICK. Il n'existe entre COM AND CLICK et l'AFFILIE aucune convention de ducroire.

7. Facturation :

Lorsque le seuil de paiement de **75 euros** est atteint, l'Affilié est éligible au paiement de ses gains. Chaque fin de mois, COM AND CLICK arrête les comptes des affiliés, c'est-à-dire que tous les affiliés ayant 75 euros ou plus de gains sur leur compte à la fin du mois sont regroupés dans une liste qui sert de base au paiement des affiliés.

Tous les mois, l'Affilié se rend sur son compte dans la rubrique "FACTURATION" et procède à une **demande d'AAF** (Appel à Facture). Il recevra alors par email, un AAF qui regroupe l'ensemble de ses commissions validés et à payer.

Le montant du paiement est déterminé en fonction des gains du mois écoulé, additionné aux gains des mois précédents non encore réglés.

Les particuliers recevront leur chèque ou leur virement à partir de 45 jours après cette date.

Les professionnels devront quant à eux faire parvenir à COM AND CLICK une facture. A partir de 45



jours suivant réception de cette dernière, ils recevront leur chèque ou leur virement. Prévoir un délai supplémentaire pour les paiements vers l'étranger (frais en sus).

Si l'Affilié ne transmet pas sa facture avant le 30 septembre de l'année suivant la date de l'appel facture, le droit à commission sera caduc et les sommes encaissées par COM AND CLICK lui seront acquises définitivement.

8. Défaillance de l'annonceur :

L'attention de l'AFFILIE est spécialement attirée sur le fait qu'en cas de défaillance d'un annonceur, caractérisée par l'existence d'un montant cumulé de commissions dues par celui-ci aux différents affiliés de ses campagnes d'affiliation, le paiement des commissions par COM AND CLICK sera subordonné au règlement, amiable ou contentieux, de la dette de l'annonceur à l'égard de COM AND CLICK.

En conséquence, COM AND CLICK ne reverse à l'Affilié que les sommes qu'elle aura préalablement encaissées des Annonceurs pour le compte de l'Affilié.

Si COM AND CLICK est contrainte d'engager des frais pour le recouvrement des sommes dues par les Annonceurs, les montants dus à l'Affilié seront réduits des frais de recouvrement. Il s'agit d'une condition essentielle des présentes sans laquelle COM AND CLICK n'aurait pas conclu la présente convention.

Par ailleurs, si l'AFFILIE est également annonceur, et débiteur à ce titre à l'égard de COM AND CLICK, le paiement par COM AND CLICK des commissions dues à cet AFFILIE sera effectué par compensation de plein droit avec les sommes dont l'AFFILIE serait redevable à l'égard de COM AND CLICK en sa qualité d'annonceur.

9. Confidentialité :

Les parties s'engagent pendant toute la durée du contrat à considérer comme confidentielle toute information de quelque nature qu'elle soit, marketing, commerciale, financière, issues d'un Rapport d'Activité ou relative aux méthodes ou au savoir-faire.

COM AND CLICK et l'Affilié s'engagent à garantir la confidentialité de toutes les Données à Caractère Personnel susceptibles d'être traitées dans le cadre des prestations de COM AND CLICK et veiller à ce que les personnes autorisées à traiter ces Données à Caractère Personnel soient liées par une obligation de confidentialité appropriée d'origine légale ou à défaut conventionnelle et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

10. Durée, résiliation :

Le présent mandat est conclu pour une durée indéterminée. Il prend fin de plein droit si l'Affilié a cessé



de participer à toute campagne d'affiliation depuis plus de 1 an. Les sommes encaissées par COM AND CLICK sont alors reversées à l'Affilié sauf si leur montant reste inférieur à 75 Euros, auquel cas elles restent acquises à COM AND CLICK à titre de dédommagement.

Le contrat pourra également être résilié à tout moment par COM AND CLICK moyennant un préavis de 30 jours à la suite de quoi COM AND CLICK sera dégagée de toute obligation vis à vis de l'AFFILIÉ.

Si pendant une durée de 12 mois après résiliation l'Affilié contracte directement avec un Annonceur avec lequel il a été mis en relation par COM AND CLICK, l'Affilié sera redevable à COM AND CLICK d'une pénalité égale à 30 % de toutes les commissions versées à l'Affilié pendant les 12 mois précédents la résiliation.

11. Propriété intellectuelle :

L'AFFILIÉ ne peut en aucun cas se prévaloir du nom ou de la marque de COM AND CLICK à des fins commerciales ou promotionnelles, et notamment s'il s'agit de la commercialisation et de la promotion de services similaires ou concurrents.

Il est expressément convenu que le présent contrat ne confère aucun droit à l'Affilié sur les campagnes et données contenues sur le site de COM AND CLICK. Ces campagnes et données, régies par le code de la propriété intellectuelle, restent la propriété exclusive de leurs auteurs.

L'Affilié est informé que COM AND CLICK peut procéder à des analyses de fréquentation du site de l'Affilié. COM AND CLICK est titulaire des droits de producteur de base de données sur les données collectées.

12. Responsabilités :

L'Affilié relève et garantit COM AND CLICK des conséquences de toutes réclamations d'un tiers ou d'un Annonceur à quelque titre que ce soit notamment :

- En raison du contenu de son site
- En cas de non-respect d'une disposition des présentes ou des conditions Affiliés – Annonceur annexées aux présentes
- En cas de non-respect des dispositions du RGPD ou plus généralement de toute réglementation applicable sur les cookies, traceurs et communications électroniques et / ou de recommandations de la CNIL

La définition, la mise en ligne et le fonctionnement des campagnes des Annonceurs, ainsi que les éventuelles modifications ou interruptions, restent de l'entière responsabilité de ces derniers.

Le non-respect par l'AFFILIÉ de l'une quelconque des dispositions ci-dessus pourra entraîner son exclusion du réseau d'affiliés COM AND CLICK et le non-paiement des sommes pouvant lui être dues.



L’AFFILIE garantit COM AND CLICK contre toute action, réclamation ou recours d’un annonceur, d’une agence ou d’un tiers, ayant pour origine le contenu et/ou les pratiques mises en œuvre à partir du ou des sites de l’AFFILIE.

13. Dispositions diverses :

Les relations régies par les présentes conditions générales sont non exclusives pour chacune des parties, et établies pour une durée indéterminée. Chacune des parties pourra y mettre fin, trente jours après l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception ou d’un courrier électronique, à tout moment et de plein droit, et ce sans indemnité, sauf en cas de résiliation pour faute de l’AFFILIE.

Dans tous les cas de rupture des relations entre l’AFFILIE et COM AND CLICK, l’AFFILIE s’engage à faire disparaître de son site l’ensemble des liens et éléments graphiques ou autres appartenant à COM AND CLICK et/ou aux annonceurs, éléments sur lesquels l’AFFILIE ne dispose que d’un droit d’usage limité à l’exécution des campagnes d’affiliation.

En outre, COM AND CLICK se réserve le droit de modifier, à tout moment et de plein droit, tout ou partie des présentes conditions générales ; l’AFFILIE sera informé de la modification et pourra faire connaître à COM AND CLICK, par tout moyen à sa convenance et dans un délai de 8 jours, son acceptation ou son refus de la modification. A l’expiration de ce délai, l’AFFILIE sera présumé avoir accepté et l’ensemble des modifications lui seront de plein droit applicable.

En cas de refus, les relations entre l’AFFILIE et COM AND CLICK seront résiliées, sans droit ni indemnité d’aucune sorte, et un solde de tout compte établi par COM AND CLICK.

14. Litiges :

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige relatif au présent contrat, tant pour ce qui concerne son interprétation, son exécution, sa résiliation... et à défaut d’accord amiable entre les parties, compétence expresse est attribuée aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de Commerce d’ANGERS notwithstanding pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d’urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.